

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/23/2020030828/justel>

Dossier numéro : 2020-04-23/28

Titre

23 AVRIL 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 02-07-2021 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 11-05-2020 page : 33400

Entrée en vigueur : 01-09-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé par] <ACF 2021-06-16/16, art. 4, 002; En vigueur : 01-09-2021>